



VILLE DE LOURDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nature de l'acte :

Transmis le 12.08.22  
mis en ligne le 12.08.22

**DECISION N° 2022\_102**

**CONVENTION POUR UNE CONFERENCE ANIMEE PAR M. LEVRIER MUSSAT**

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, art 92,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2019 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout acte et document découlant de l'adhésion à l'association Shrines of Europe,

Considérant d'une part la volonté d'organiser à Lourdes l'exposition itinérante de photographies des 7 villes mariales du 21 septembre 2022 au 15 octobre 2022 à la médiathèque ainsi qu'une conférence relative à la culture et la spiritualité,

Considérant d'autre part la proposition de M. Alain-Jacques Levrier-Mussat, artiste-conférencier, d'animer une conférence intitulée « La vie de la Vierge à travers les plus grandes œuvres de l'Histoire de l'Art »,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

de signer une convention avec M. Levrier-Mussat pour la conférence qui sera organisée le jeudi 29 septembre à 19h00 à la médiathèque.

**ARTICLE 2 :**

de consentir au versement de 250 € (deux cent cinquante euros) sur présentation d'une facture après la prestation.

**ARTICLE 3 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

**VILLE DE LOURDES**

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE

Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax : 33 (0)5 62 46 10 36 – [www.lourdes.fr](http://www.lourdes.fr)

Fait à Lourdes, le 28 juillet 2022

Thierry LAVIT  
MAIRE DE LOURDES

